

L'espèce humaine, entre rives et dérives

Charles Gardou¹

« Le visage humain fut toujours mon grand paysage ». Colette

L'humanisme, sceau de la vision inclusive, est par ailleurs susceptible de se régénérer par une considération plus responsable et solidaire de la fragilité qui constitue les êtres en profondeur, donnant son prix à la vie. La Cité humaine, dans sa dimension la plus universelle, peut y puiser l'épaisseur et la consistance, qui lui font défaut.

L'ordre de la fragilité

Auprès ou au loin, des événements, d'ordre sanitaire, social ou climatique, aux proportions et impacts inédits, manifestent la vulnérabilité systémique des sociétés. Celles qui se veulent les plus avancées, puissantes et sûres ne sont pas épargnées, elles portent toutes, à des degrés divers, les signes de leurs limites et de leurs ombres, qui ne font que confirmer le caractère mortel des civilisations. Cette précarité des existences et des réalisations humaines dicte l'ordre des choses. Tout commence et tout finit avec elle.

Les vivants, infiniment petits dans l'espace géant, apparaissent comme de fragiles esquisses, qui requièrent des soins permanents pour se développer. Ils ont sans cesse à inventer des techniques pour se renforcer, réparer leurs fêlures, pallier leurs troubles ou déséquilibres et, quoi qu'ils fassent, ils n'échappent pas à la condition de leur espèce : ils naissent, passent, se craquèlent, cassent et disparaissent. Leur aventure à risque permanent les rend vulnérables jusque dans leurs moindres organes, cellules, molécules et atomes ; à l'instar du cristal, ils sont prêts à se briser au moindre coup et délicats à ressouder. Ils sont dépendants de leurs fragilités et, à ce titre, responsables des plus vulnérables, spécialement des personnes affectées de déficiences sévères, dont la vie poursuit son cours sous la lourdeur de contraintes et de nécessités, lui ôtant par là-même ce qui la rend précieuse. Cette fragilité immanente à leur nature, qui n'est pas pour autant désirable -contrairement à ce qu'en dit une certaine tradition religieuse- a le pouvoir, d'une part, de les construire et de les relier et, d'autre part, de les séparer et de les détruire.

D'autres causes, qui tendent à se combiner entre elles et à se cumuler, viennent parfois en augmenter l'intensité : ce sont, entre autres, des situations de handicap consécutives à une altération des fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques ; la dégradation de la santé dans des contextes socio-économiques précarisés ; la perte d'autonomie, la chétivité psychologique et la mise à l'écart, accompagnant souvent le grand âge ; les conséquences pernicieuses des conduites addictives ; les multiples ramifications de la déstructuration familiale ; le délitement des dynamiques collectives et du lien social ; le creusement des inégalités sociales ; le faible niveau de vie, la pauvreté et l'errance des « sans-toit » ou « sans terre » ; la relégation territoriale dans des lieux socialement et politiquement

¹ Charles Gardou - Université Lumière Lyon 2 (professeur émérite) - Président de la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap

délaissés ; l'insuffisance ou l'absence de maîtrise de la langue ; l'impact des exigences administratives et d'un système économique sur-rationalisé ; les difficultés d'utilisation du numérique (l'illectronisme, dit-on) ; les maltraitements passives ou actives, d'ordre individuel, familial ou social. Autant de fragilités additionnelles auxquelles certains de nos semblables ont à faire face. Faire face : que pourraient-ils faire d'autre, mais avec quelles armes ?

La vision inclusive combat le tropisme de puissance, qui s'exprime diversement dans tous les recoins de la vie humaine ou sociale, et repose sur une éthique du soin. A ce sujet, on raconte -quoiqu'il soit difficile de vérifier l'authenticité de cette anecdote- que Margaret Mead, fut interrogée par l'un de ses étudiants sur ce qu'elle considérerait comme le premier indice de civilisation chez les hommes préhistoriques. L'étudiant s'attendait à ce qu'elle parle de hameçons, de casseroles en terre cuite ou de moulins en pierre. Or, elle répondit que le premier signe était un fémur cassé, soigné et réparé. Elle lui expliqua qu'un animal invalide, dans l'incapacité d'aller à la rivière pour se désaltérer, de chasser pour se nourrir et de fuir le danger, ne survit donc pas assez longtemps pour que guérissent sa fracture. Elle en conclut que la réparation d'un fémur humain est la preuve tangible que quelqu'un a pris le temps de soigner la blessure et d'accompagner le rétablissement. Elle considérerait le soin apporté à l'autre comme le commencement de la civilisation².

La découverte du premier cas de syndrome de Down chez les Néandertaliens ne dit pas autre chose. Les restes fossilisés d'un enfant furent découverts en 1989, dans la *Cova Negra*, grotte située à Játiva dans la province espagnole de Valence. Les analyses de l'os de l'oreille interne confirment une combinaison d'anomalies spécifique de la trisomie. Cet enfant, surnommé Tina, aurait pourtant atteint l'âge de 6 ans, en dépit des difficultés à subvenir à ses besoins. Mercedes Conde-Valverde, paléoanthropologue à l'Université d'Alcalá et auteure principale de l'étude, en déduit que les lointains Néandertaliens furent capables de soins altruistes extra-maternels, en mobilisant du temps et des ressources pour aider un membre vulnérable de leur groupe à survivre³.

Ceci étant, les politiques et les pratiques en matière de handicap sont restées longtemps plus répressives que solidaires. Il n'est qu'à rappeler la pratique de l'exposition dans la Grèce antique, la Cour des miracles au Moyen-Âge, le « grand renfermement » au siècle classique et, sous couvert de protection, la pratique de la charité qui a donné des « infirmes » l'image d'objets de bienfaisance, non de sujets de droits⁴. On n'a cessé de douter de leur solvabilité à être citoyens.

Récusant tout autant les pratiques séparatistes, les comportements caritatifs ou paternalistes que les conceptions purement *assistancielles*, la vision inclusive fait de l'égalité des droits, le principal ressort du rapport politique et éthique aux plus fragiles. D'où sa lutte contre les indifférences délibérées, les prévarications et des discriminations chroniques⁵.

² Cette anecdote est relatée par Ira Byock in *The Best Care Possible : a Physician's Quest to Transform Care Through the End of Life*, United States, Penguin Publishing Group, 2013. Elle figure, pour la première fois, semble-t-il, dans le livre de Paul Brand et Philip Yancey *Fearfully and wonderfully made*, Grand Rapids/Michigan, Zondervan Publishing Company, 1980

³ Cette découverte fait l'objet de l'article de Mercedes Conde-Valverde et coll. in « The child who lived : Down syndrome among Neanderthals ? », *Science Advances*, Vol 10, Issue 26, 26 Juin 2024

⁴ Voir Stiker Henri-Jacques. 2013. *Corps infirmes et sociétés. Essais d'anthropologie historique*, Paris, Dunod

⁵ L'association APF France handicap a forgé le qualificatif *inclusiverselle*, pour caractériser une société où chacun bénéficie de la liberté d'être et vivre de manière singulière sans être pour autant délié de ses compagnons de destin.

Le fil des âges de la vie

Dans une culture où la jeunesse est jugée comme une supériorité, la vieillesse comme une infériorité, elle invite parallèlement à une considération plus digne de nos aînés. Or, quelle conscience a-t-on de ce que nous devons à ceux qui nous ont permis d'être ? Quel regard les enfants portent-ils aujourd'hui sur les métamorphoses que leurs géniteurs connaissent au fil de leur vie ? Certains d'entre eux en viennent, par auto-centration, à croire que leurs parents n'existent que par eux et ne sont faits que pour vieillir, rien d'autre. Leur transmet-on une culture de l'alliance des générations et de la continuité entre la vie et la mort ?

Souvenons-nous que dans les communautés villageoises d'antan, la mort, inscrite dans la loi de la nature et du temps, était considérée comme un seuil à franchir et un passage universel inéluctable. La tradition voulait que l'on arrête l'horloge dans la maison à l'instant où survenait le décès. Le quarantième jour suivant, moment-clé dans le processus émotionnel et spirituel du deuil, on remettait la pendule en marche à l'occasion d'une cérémonie commémorative, pour signifier que le temps n'existait plus pour le défunt, mais continuait à s'égrener pour les vivants, sans échappatoire possible. A l'heure où le rideau tomberait pour eux, ils devraient, à leur tour, laisser derrière eux ce qu'ils ont voulu et cru posséder. Ils regardaient cette réalité en face et reconnaissaient ce qu'elle est.

Parce qu'ils savaient que la vie s'échappe comme l'eau entre les mains jusqu'à ce que la dernière goutte ne disparaisse, la mort était mêlée à l'existence quotidienne : elle ne la déchirait pas mais s'entrelaçait à elle, ramenant les vivants à leur juste dimension. Le cadre quotidien était fait du cimetière dans l'enclos paroissial, près du café ou la boulangerie, des habits de deuil et de la fréquentation régulière des tombeaux, des services religieux posthumes, des crucifix dressés aux croisées des chemins et du rituel des prières familiales en souvenir des disparus. Les anciens aimaient à dire que la vie est emportée par la ronde des lunes et des saisons et que la terre attend les humains comme elle attend les oiseaux, les arbres et les plantes. Et, comme en écho à la sentence « Je fus ce que tu es, tu seras ce que je suis », que les Romains inscrivaient à l'entrée des cimetières, ils ajoutaient que faute d'entretenir la mémoire de leurs origines et de leurs devanciers, les vivants sont comme des arbres coupés de leurs racines, sans lesquelles rien ne subsiste ni ne se perpétue.

Cette représentation de la mort, relevant d'une imprégnation culturelle, a fondamentalement changé. On l'escamote désormais, souhaitant en même temps décider du moment et des conditions dans lesquelles abandonner la vie⁶. Plus que jamais, on parle d'aide active ou médicale à mourir, désignant ainsi indistinctement la sédation profonde et continue jusqu'au décès, le suicide médicalement assisté, qui renvoie au choix libre d'une personne de disposer de sa vie, et l'euthanasie, c'est-à-dire à la mort provoquée par produit létal, avec ou même sans son consentement. Cette question porte en elle des dilemmes et des choix déchirants, tant pour les personnes concernées que pour leurs proches. Elle soulève des problématiques ultimes, d'ordre anthropologique, philosophique et éthique, parmi lesquelles : le respect de la dignité de chacun et de son droit à l'autodétermination ; l'équité dans l'accès aux soins palliatifs ; les réponses aux souffrances réfractaires, physiques ou psychologiques ; l'expression libre de la volonté de mourir et la source dont elle émane (personne elle-même, membres de sa famille ou équipe médicale) ; le consentement et la fiabilité de la détermination personnelle ; l'autonomie décisionnelle, notamment en cas d'altération profonde du discernement.

⁶Quatre lois relatives à la fin de vie ont été adoptés depuis 1999, année de la publication d'un texte garantissant l'accès aux soins palliatifs pour tous.

Quels soins offrir pour répondre au mieux à l'épreuve, toujours unique, de la fin de vie ? Comment, avec quels soutiens et garde-fous accompagner des décisions respectueuses de la liberté individuelle ? Comment une législation pourrait-elle prendre en compte le caractère irréductiblement intime de la confrontation à la souffrance et à la mort ? Nul ne détient le monopole de mesures applicables à tous. Reconnaissons que l'on ne peut jamais entièrement partager ce que ressent, « dans sa peau », une personne en fin de vie, même si la sollicitude permet de s'en approcher. Si nous sommes tous exposés à la maladie, à l'âge, à la finitude et voulons tous « mourir dans la dignité », les circonstances ne sont pas les mêmes pour tous.

Permettre par la loi d'abrégier sa vie, dans des circonstances de souffrance extrême et sans espoir de guérison, ne saurait constituer une incitation à banaliser et généraliser des actes létaux. Au nom des principes d'éthique médicale, la responsabilité des soignants n'est pas l'administration de la mort, mais le soin, la protection et l'accompagnement jusqu'au dernier souffle, sans acharnement thérapeutique ou « obstination déraisonnable »⁷.

En amont de cette question si spécifique de la fin de vie, se pose celle d'une forme de dénégaration de la vieillesse qui induit le placement massif des personnes âgées en institution. Arguant du principe de sécurité, on tend à les priver de leur place dans la société pour les concentrer dans des établissements d'hébergement⁸. Lorsque retentit la sonnerie du temps, elles sont invitées, sinon contraintes, à s'éloigner de leur lieu familial. Jugeant qu'elles n'ont plus les moyens de s'y maintenir, on cherche, pour elles un autre toit où elles finiront de vivre, alors que la plupart d'entre elles donneraient pourtant leur place au paradis -soit-il improbable ! - pour ne pas se sentir de trop parmi eux et en être éloignées. Dans une résignation silencieuse, elles sont nombreuses à traverser la dernière phase de leur existence en état de mort sociale. Comment vivre autrement qu'en surface, à mi-chemin entre soumission et résistance, quand le présent s'étire sans couleur ni mouvement, avec l'esseulement et la fin pour seul horizon ?

D'une certaine manière, cela renvoie à la coutume japonaise de l'*ubasute*, peu répandue mais présente dans les légendes et les œuvres artistiques ou culturelles. Les personnes atteignant un âge avancé, perçues comme une charge trop lourde, étaient conduites au sommet d'une montagne ou dans un endroit désolé, pour y mourir, abandonnées aux éléments et à la divinité des lieux. C'est là qu'elles disparaissaient, comme le relate *La balade de Narayama*, film de Shōhei Imamura, ayant pour cadre un village à l'extrême-nord du Japon, au milieu du 19^{ème} siècle.

Dans la majorité des cas, nos aînés n'ont pas la latitude de choisir leur dernier refuge et doivent, de surcroît, le financer chèrement. Ils sont devenus une valeur sûre pour les plus fortunés, les banques, les entreprises, les groupes immobiliers, les compagnies d'assurances, qui investissent dans ces structures lucratives, sachant que les plus de 65 ans représenteront près d'un tiers de la population à partir de 2050. Si cette silver-économie se porte bien, les établissements dits « de protection » sont régulièrement entachés par des situations de maltraitance non assumée : défaut de soin, privations, abandons, abus, violences verbales, physiques ou psychologiques et, plus globalement, intérêts de l'institution contre ceux des résidents. Soulignons cependant que de telles maltraitances, pour lesquelles une omerta fut longtemps de rigueur, ne sauraient toutefois gommer ce que réalisent majoritairement les aidants et les soignants.

⁷ Expression à laquelle recourt la loi, dite loi Claeys-Leonetti, adoptée en février 2016, « créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie ».

⁸ Cf l'Avis 128 du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé : *Enjeux éthiques du vieillissement. Quel sens à la concentration des personnes âgées entre elles, dans des établissements dits d'hébergement ? Quels leviers pour une société inclusive pour les personnes âgées ?* mai 2018

On le voit, le bouleversement sociétal à l'œuvre, conséquence de l'augmentation de la longévité liée aux progrès médicaux, recèle des enjeux sociaux, éthiques et politiques d'ampleur. Il exige, d'une part, de concevoir des formes diversifiées d'accompagnement répondant à des situations complexes de dépendance et de souffrance psychique ; d'autre part, de créer de nouveaux espaces de vie, qui privilégient les alternatives hors les murs des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), tels l'habitat intergénérationnel ou regroupé, les résidences autonomie ou services ou les béguinages offrant un « chez soi » dans un environnement adapté et sécurisant⁹, etc. Il en découle une revalorisation des fonctions de soin ou d'aide à la personne ainsi que la reconnaissance, dans les situations de maintien à domicile, du rôle éminent des proches-aidants, particulièrement exposés, tant sur le plan physique que psychologique et affectif.

Sans le soin apporté aux fragilités, à tous âges de la vie et dans toutes les circonstances, ne pourront advenir les progrès civilisationnels que la vision inclusive ambitionne. Une société perd sa principale raison d'être, si elle s'exempte de son devoir de sollicitude envers ceux qu'une situation qu'ils n'ont pas choisie ou que l'écoulement du temps, grand procureur des affaires humaines, rendent plus vulnérables.

L'art d'habiter le monde

La vision inclusive porte à considérer une autre expression de la fragilité : celle de la planète. Elle alerte sur les dangers d'un développement qui, en maltraitant la Terre, menace l'avenir des humains et de l'ensemble des règnes vivants qu'elle abrite et nourrit. Elle conçoit l'écologie¹⁰ comme un art d'habiter le monde en symbiose avec la nature, refusant de la voir dévoyée, tant par un bucolisme candide que par l'écologisme et les excès de ses gourous ou disciples.

Qui ne mesure pas crûment les dommages d'une conception anthropocentrique, qui place les humains au centre de l'univers et en position de souveraineté ? L'essor des connaissances, des découvertes, des inventions et des pouvoirs d'action crée, paradoxalement, des dangers d'autodestruction, si, emportés par l'ambition de totale maîtrise de l'univers, de l'humanité et de son devenir, ils ne l'accompagnent pas d'une mûre réflexion sur ses conséquences. Oublierait-on que la terre se souvient et que sa mémoire est plus fidèle que celle des humains ?

Tout en invoquant la réduction des risques, le principe de précaution, la qualité de vie et le respect de la biodiversité, les solidarités interspécifiques se perdent, le scientisme et l'utilitarisme prévalent. La prophétie, pourtant si édifiante, des Indiens Cree des plaines et forêts américaines a-elle été jamais entendue : « Seulement après que le dernier arbre aura été coupé, seulement après que la dernière rivière aura été empoisonnée, seulement après que le dernier poisson aura été pêché, seulement alors tu découvriras que l'argent ne peut pas être mangé ». Ces peuples savaient combien la nature est à la fois généreuse, puissante et fragile face à des humains qui perdent la juste mesure de ce qu'ils sont et de ce qu'ils doivent à leur environnement. Eux qui furent victimes, entre 1800 et 1890, de la vague, dite civilisatrice, guidée par le seul profit, qui, selon la source de l'*University College London*, tua 56 millions

⁹Les béguinages connurent un essor à partir du 13^{ème} siècle dans le Nord de l'Europe : des religieuses -les béguines- vivaient alors en communauté, tout en conservant leur indépendance. Considérés comme un type d'habitat inclusif, ils désignent aujourd'hui un regroupement, dans un même lieu, de logements individuels, bâtiments communs et services collectifs (boulangerie, lingerie, etc.)

¹⁰ Le terme *écologie*, issu du grec *oikos*, la maison, signifie littéralement l'étude de l'habitat. On le doit au biologiste Ernst Haeckel, qui le forgea en 1866, pour décrire l'étude des habitats naturels, des écosystèmes et des êtres vivants qui les peuplent.

d'entre eux, soit 90% de la population native, sur une période d'environ un siècle en Amérique du Sud, centrale et du Nord.

Sans atteindre ces excès historiques, on continue, sous diverses formes, à prélever dans l'environnement naturel, bien davantage que le nécessaire et au-delà de toutes limites. Cédant à un tropisme prédateur et, jamais repu, on puise jusqu'à sa substance vitale, négligeant les lois qui président à la vie, à l'harmonie des êtres et des choses. Le prélèvement pour raison de pourvoyance alimentaire et énergétique devient saccage, réduisant la nature et les autres expressions du vivant, animales et végétales, à la seule dimension utilitaire d'enrichissement économique. Tandis que la population mondiale et ses besoins augmentent, les ressources encore disponibles s'amenuisent par excès d'exploitation, confrontant l'humanité aux limites de son environnement naturel et biophysique. « Sous le masque de la croissance, se dissimule, en fait, la création de la pénurie », avertit l'environnementaliste indienne Vandana Shiva.

Si noble soit-elle, l'espèce humaine, qui coupe la branche où elle est assise et semble ignorer qu'il n'en existe pas d'autres, ne serait pas la première ni la dernière espèce à disparaître. Son avenir n'est fait que d'incertitude. Pour signifier le sentiment de vacillement identitaire et de détresse face à cette destruction de la maison que nous habitons, le philosophe australien Glenn Albrecht a forgé le terme de « solastalgie », construit de la même manière que celui de nostalgie¹¹.

L'ambition de dompter la nature, pour la mettre au service exclusif des humains, est antinomique à un humanisme bien compris, à la mesure de notre anthropocène¹². « Nous ne possédons pas la terre, c'est la terre qui nous possède » : cette maxime, reprise dans plusieurs œuvres anthropologiques, rappelle que les humains n'en sont pas propriétaires, mais seulement locataires temporaires et en même temps vigiles. Ils ne sont pas des suzerains autoriser à considérer le reste du vivant comme leur vassal.

Les conséquences de l'inconséquence de notre modèle civilisationnel, qui ambitionne de produire toujours davantage, se font toujours plus dévastatrices sur les populations et la nature dans le monde entier. Selon le dernier rapport du WWF, 73% de la population de vertébrés sauvages a disparu ces 50 dernières années ; on se rapproche, alerte-t-il, de seuils irréversibles¹³.

Partout sur le globe, des comportements et actes écocidaires gâchent le présent et compromettent l'avenir des enfants à naître. Le vin est tiré, il faut maintenant le boire : dégradation des paysages et des réserves d'eau naturelles ; surexploitation des hydrocarbures ou autres minerais terrestres et des ressources de la mer ; accumulation de déchets, des pollutions chimiques et atmosphériques ; accaparement des terres et agriculture industrielle, destruction de nombreuses espèces et écosystèmes menacés ou détruits par la déforestation massive et la fuite en avant des multinationales et des lobbies. Le dérèglement climatique s'accélère, accompagné d'une fonte des glaces, de crues et inondations, de tempêtes, de sécheresses et d'incendies de forêt ravageurs. Autant de phénomènes qui entraînent la pauvreté, l'insécurité alimentaire et des déplacements de populations.

S'ajoutent des aberrations écologiques, tels les stades climatisés lors de la Coupe du monde de football en 2022 au Qatar, sous un climat désertique ou les pistes de neige artificielle

¹¹ Albrecht, Glenn. 2020. *Les émotions de la Terre. Des nouveaux mots pour un nouveau monde*, Paris, Les Liens qui libèrent

¹² Le terme d'anthropocène (*anthrôpos*, « être humain » et *kainos*, « nouveau »), forgé en 2000 par le climato-chimiste néerlandais Paul Crutzen, désigne l'« ère de l'être humain », dont on fait coïncider le début avec celui de la révolution industrielle à la fin du 18^{ème} siècle en Europe occidentale.

¹³ *Rapport Planète Vivante*, publié en octobre 2024, par le World Wide Fund for Nature ou Fonds mondial pour la nature, créé en 1961 et dédié à la protection de l'environnement et au développement durable

nécessaires pour des Jeux d'hiver de 2029 prévus en Arabie Saoudite. S'est-on réellement questionné, en ces cas -et en bien d'autres- sur l'ampleur des dommages environnementaux et énergétiques ? On me pardonnera ces mots cyniques, croisés je ne sais où : « Le monde fait sens quand on a compris que tout le monde est fou ».

Les humains s'apparenteraient-ils aux poissons qui ne voient pas l'eau où ils sont immergés ? La chute d'Icare deviendra leur propre chute, si, à partir d'une idée hypertrophiée d'eux-mêmes, ils continuent à repousser toujours plus loin les limites ; si, par illusion de puissance, ils refusent alliance avec la nature venue du fond des âges.

Les droits du vivant

Voilà déjà près d'un demi-siècle que Claude Lévi-Strauss exhortait pourtant à sauvegarder la valeur précieuse que représente la diversité naturelle, sociale et culturelle. A l'image des sociétés traditionnelles qui faisaient place aux non-humains, il proposait de substituer à la notion de « droits de l'Homme » celle de « droits du vivant ». Il énonçait magistralement les fondamentaux d'une pensée écologique : « Les droits de l'humanité cessent au moment précis où leur exercice met en péril l'existence d'une autre espèce (...) Si gênant qu'il soit de l'admettre, la nature, avant qu'on songe à la protéger pour l'Homme, doit être protégée contre lui (...) L'Homme ne subit pas l'agression des nuisances, il les cause. Le droit de l'environnement, dont on parle tant, est un droit de l'environnement sur l'Homme, non un droit de l'Homme sur l'environnement »¹⁴.

Sa reformulation des principes de philosophie politique en une nouvelle déclaration des droits, fondée non sur la nature de l'Homme mais sur la logique du vivant, a assurément inspiré des mesures politiques inédites. Dans cette optique, l'Équateur et la Nouvelle-Zélande ont accordé le statut juridique d'entité vivante à des fleuves, forêts ou montagnes, qui permet, plus largement, de protéger et de défendre la nature devant les tribunaux. Ainsi, dès 2014, le parc national *Te Urewera* fut le premier site naturel de Nouvelle-Zélande à être considéré comme une personne légale ; puis, en 2017, à l'issue d'une controverse de plus d'un siècle, le Parlement a pris en considération, entre autres, les liens sacrés que les Maoris entretiennent avec le fleuve *Whanganui* et leur environnement naturel. Et, depuis janvier 2025, le mont *Taranaki*, désigné juridiquement sous le nom de *Te Kāhui Tupua*, bénéficie du même statut d'« être vivant et indivisible ». Selon les termes du législateur en charge des accords entre le Gouvernement et les tribus autochtones, il représente un « ancêtre vénéré, une source de subsistance physique, culturelle et spirituelle, ainsi qu'un lieu de repos éternel ». Ces sites naturels se voient en quelque sorte personnifiés : ils ne sont plus réduits à des biens ou à des ressources à disposition de la population, mais sont considérés comme des entités vivantes avec des droits, des devoirs et des intérêts à faire valoir, assortis de mesures de protection.

C'est dans le même esprit que le Gouvernement équatorien avait inscrit, dès 2008, les droits de la nature dans sa Constitution. L'article 71 affirme que « la nature a droit au respect de son existence, de même qu'au maintien et à la régénération de ses cycles vitaux, structures, fonctions et processus évolutifs ». De même, la Bolivie a reconnu, fin 2010, les droits de la Terre-mère (*Pacha Mama*, en langue quechua), définie comme « un système vivant dynamique, structuré par la communauté indivisible de tous les systèmes et êtres vivants interconnectés, interdépendants et complémentaires, qui partagent un destin commun ».

¹⁴ Lévi-Strauss, Claude. 2001 (1983). *Le regard éloigné*, Chap. XXII, « Réflexions sur la liberté », Paris, Plon, pp. 374-375

Espérons que d'autres pays suivront, même si, pour l'heure, leurs constitutions ne reconnaissent que, de manière générale et parfois ambiguë, le droit de l'environnement.

L'enseignement ancestral, que se transmettaient les générations rurales, accordant une juste place à tout être vivant, a également suscité des avancées de la pensée, qui ne vont aucunement à l'encontre des valeurs humanistes mais les étendent à l'ensemble du vivant. C'est le sens de la mesure législative de notre pays, qui considère, depuis 2015, les animaux comme « des êtres vivants doués de sensibilité », rejoignant, pour une part, les conceptions du courant animaliste affirmant qu'ils sont dignes de considération morale.

En outre, des juristes travaillent, depuis de longues années, à doter la justice internationale d'un arsenal pénal en matière d'écologie. Ils militent pour amender le Statut de Rome, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002, réclamant à raison la création du crime d'écocide par la Cour pénale internationale, qui a un pouvoir juridictionnel en matière de crimes contre l'humanité, d'agressions, de guerres et de génocides.

Au regard de cet état des lieux, la prise de conscience ne suffit pas, l'heure est à la construction d'un autre avenir, plus écologique et spirituel, au sens philosophique du terme. Sur ce point, comme à propos des toutes les questions qui jalonnent ce livre, l'éducation, levain d'évolution, redisons-le, a un rôle princeps pour infuser et diffuser une pensée lucide et innovante, tournée vers le respect de l'ensemble des formes de vie et de l'environnement.

Je m'autorise ici un bref retour à mon histoire de vie. Mes parents qui n'avaient pas égaré en chemin les enseignements de leurs aïeux, m'ont précocement appris, par l'exemple, le caractère sacré des liens avec la terre nourricière, qu'ils éprouvaient intimement à travers leur labeur quotidien. Puis, il y eut les livres, et d'abord *Le lion* de Kessel, qui, dans les années 1950, mettait en lumière, à l'adresse de la jeunesse, les dangers d'une séparation entre humains et non-humains. Et d'autres ouvrages évoquant des déséquilibres écologiques à venir : *La Terre* de Zola qui, vers la fin du 19^{ème} siècle, mettait en garde contre les risques liés à la naissance du monde industriel, sous la forme de marchandisation de la terre, d'injustices ou de violences sociales et de maltraitements des espèces vivantes ; *Les Raisins de la colère* de Steinbeck, observateur de l'Amérique de la décennie 1930, qui, à partir du point de vue d'une famille de fermiers chassés de leur terre pendant la Grande Dépression, exprimait des choses essentielles sur l'écologie, le rapport à la nature, le devenir moral des humains et dénonçait, lui aussi, la dérive de l'homme-machine et l'industrialisation à outrance.

Plus tard, les Marquisiens ont renforcé ma conscience des forces et des fragilités de la nature, qui, sous leurs yeux, est comme un livre ouvert. Ils s'en font les gardiens, attentifs à ses voix et à tout ce qui la peuple : le souffle des alizés, la respiration de l'Océan Pacifique, les chants lointains des oiseaux de mer et des dauphins, les appels des troupeaux disséminés dans la cocoteraie, les jappements des chiens errants. Avec une singulière intelligence intuitive, ils veillent à la préservation de leur archipel et de leur culture. A leurs côtés, j'ai mesuré combien ils ressentent, au plus profond d'eux-mêmes, les liens avec la Création toute entière, où toute vie est corrélée à une autre vie.

Ce cheminement entre terre native et contrées lointaines, entre vécu familial et activité de recherche, a contribué à me donner, chemin faisant, la mesure de ce que commande une vision inclusive face à la fragilité de la nature, des sociétés et des êtres vivants, reflets craquelés d'une substance friable.

Pour citer cet article

Référence électronique

Charles Gardou, « L'espèce humaine, entre rives et dérives », *Educatio* [En ligne], 17 | 2026.
URL : <http://revue-educatio.eu>

Droits d'auteurs

Tous droits réservés